

Bureau de la concertation

Réunion du 12 mai 2015

LISTE DES PARTICIPANTS		
VILLE DE PARIS		
Cabinet A. HIDALGO		Frédéric LUCCIONI
Direction de l'Urbanisme		François HÔTE, Anne GOMEZ
Mairie du 13 ^{ème} arrondissement		Bénédicte PERFUMO
SEMAPA		
Directeur général		Jean-François GUEULLETTE
Directrice générale adjointe		Sandrine MOREY
Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
PERSONNALITES EXTERIEURES		
Garant de la concertation		Bertrand MEARY
Personne qualifiée		Bertrand AVRIL
BUREAU DES ASSOCIATIONS		
Chargé de mission		Yann RENAUD
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS		
SOS Paris		Marie KAREL (arrivée en cours de réunion)
CONSEILS DE QUARTIER		
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE
Conseil de quartier n° 7		André MESAS
Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOCOQ

La séance est ouverte à 18 heures 10.

I. Remplacement d'un membre du Bureau

Bertrand MEARY indique avoir appris la démission de Dominique Macaigne. Il demande si la Ville en a été informée.

François HÔTE répond par la négative.

Nathalie GRAND indique avoir été informée par mail.

Bertrand MEARY signale qu'une autre question est celle de la refonte des conseils de quartier.

Claude GALLAIRE explique qu'il en reste deux sur Paris Rive Gauche, au lieu de trois auparavant. Le conseil de quartier n°7 n'a plus de secteur de PRG dans son périmètre. Son représentant, André Mesas, fait désormais partie du nouveau conseil de quartier n°8 et il souhaiterait continuer à participer à la concertation.

Bertrand MEARY ne souhaite pas que le nombre de membres du Bureau augmente. La coordination doit décider si le siège de Dominique Macaigne est transféré d'une association vers un conseil de quartier.

Claude GALLAIRE rappelle que les conseils de quartier disposent de trois sièges au Bureau mais ils ne sont plus que deux. Le conseil de quartier n°8 pourrait avoir deux représentants, André Mesas et lui-même, ce qui ne modifierait pas le nombre de participants.

Bertrand AVRIL ne comprend pas pourquoi les convocations au Bureau sont personnelles.

Nathalie GRAND explique que les personnes viennent en tant que membres de la concertation. Elles ne peuvent pas se faire remplacer par un autre membre ou représentant car elles sont nommées intuitu personae. L'objectif est de garantir une certaine continuité et d'avoir des membres qui connaissent l'historique des débats.

Bertrand AVRIL demande ce qui se passe si une association ne veut plus de son représentant.

Nathalie GRAND répond que celui-ci doit alors démissionner. Le Bureau peut nommer s'il le souhaite une personne d'une autre association à la place.

Jean-François GUEULLETTE note qu'il est possible de garder le même nombre de représentants des conseils de quartier, sachant que deux d'entre eux appartiendraient au CQ8, en attendant le prochain renouvellement des instances.

Bertrand MEARY demande si la Mairie du XIII^{ème} est d'accord avec le fait que la représentation du CQ8 soit plus important que le CQ4 compte tenu des surfaces concernées sur PRG.

Bénédicte PERFUMO note la question.

Frédérique LECOCQ estime que le conseil de quartier n°4 pourrait lui aussi comprendre deux représentants, compte tenu des surfaces concernées et des enjeux, notamment sur Austerlitz.

Bertrand MEARY n'est pas favorable à une augmentation du nombre de représentants. Il propose de reparler de ce sujet en septembre, une fois que la coordination en aura discuté.

II. Remplacement d'une personnalité qualifiée

François HÔTE rappelle que, suite à la démission de Monsieur Beaucire, géographe, la candidature de Monsieur Desjardins a été proposée. Les membres du Bureau ont fait savoir qu'ils étaient favorables à sa candidature et qu'ils souhaitaient la compléter par celle de Monsieur Dibie, ethnologue, professeur des universités et co-directeur du pôle des sciences de la ville.

Bertrand MEARY indique que lors du Bureau précédent, il a été rappelé qu'une personnalité qualifiée devait être nommées par les associations et conseils de quartier. Le bureau s'inclinera devant le choix des associations et des conseils de quartier.

Maintenant que l'opération est plus avancée, ce n'est pas le moment de « regonfler » les structures permanentes de la concertation. Bertrand MEARY indique que, pour sa part, il n'est pas favorable à avoir deux personnalités qualifiées au lieu d'une.

Frédéric LUCCIONI partage cette position. Le Bureau et la concertation n'ont pas vocation à être des comités d'experts. La représentativité est déjà bonne. Il n'a pas de position sur le choix du profil d'experts voulu par les associations mais il souhaite qu'il n'y ait qu'une seule personne. Il rappelle que cette fonction induit une rémunération, donc de la dépense publique. Conduire une étude pour avoir une vision sociologique ou ethnologique peut constituer une bonne solution. Peut-être faudra-t-il réfléchir à ce que les profils des experts changent au fil du temps, en fonction de l'évolution de l'opération.

François HÔTE ne pense pas qu'il faille profiter de la démission de Monsieur Beaucire pour augmenter le nombre d'experts. Le quartier est maintenant bien avancé, ce sont les habitants qui sont directement concernés. Un expert peut aussi être présent de manière ponctuelle, pour une étude par exemple.

Yann RENAUD propose de poser le sujet en coordination des associations.

Frédéric LUCCIONI précise que le choix des associations sera respecté.

III. Ateliers A7/A8

François HÔTE signale que la concertation a désigné des représentants pour les ateliers et les jurys A7/A8.

Nathalie GRAND indique que Frédérique Lecocq a été désignée pour les ateliers de conception tandis que Françoise Cellier a été désignée pour le jury sur les logements A8b, avec Frédérique Lecocq comme suppléante. Pour ce lot, le jury de désignation de la maîtrise d'œuvre se tiendra le 8 juillet.

Bénédicte PERFUMO demande s'il est prévu un suppléant pour les ateliers.

Jean-François GUEULLETTE répond que non. Le souhait est que ce soit toujours la même personne qui participe aux ateliers pour assurer une certaine continuité.

Frédéric LUCCIONI estime qu'il est important que ces ateliers restent dans une configuration compacte pour pouvoir avancer de manière rapide. Des rendez-vous intermédiaires,

notamment avec des élus, sont également prévus pour faire le point sur l'avancement de ces ateliers.

Frédérique LECOCCQ s'enquiert du planning de ces ateliers.

Jean-François GUEULLETTE explique qu'ils démarreront le 22 mai. Plus de précisions pourront être apportées d'ici huit jours.

Frédérique LECOCCQ demande quand interviendront les étapes intermédiaires.

Jean-François GUEULLETTE estime qu'un premier rendez-vous pourrait avoir lieu en septembre pour faire un point sur les infrastructures, un second fin octobre pour valider les grandes orientations, un autre encore avant la pré-remise du dossier de permis de construire en décembre et en dernier début 2016 à la fin des ateliers.

Frédérique LECOCCQ souhaite que des relevés de décisions soient rédigés afin de l'aider à rendre compte de ces ateliers.

Jean-François GUEULLETTE entend la demande.

IV. Projets innovants

Bertrand MEARY aborde la question des projets innovants sur Paris Rive Gauche. Il serait bien que la concertation puisse émettre un avis.

Frédéric LUCCIONI estime que le bon montage doit être trouvé. Il est complexe d'organiser 23 jurys. 650 dossiers participent aujourd'hui, il devra rester au final trois ou quatre projets par site. Un jury spécifique sera organisé pour chacun d'entre eux, en fonction de leurs particularités. A chaque fois, la mairie d'arrondissement assurera une représentation locale.

Claude GALLAIRE rappelle que Paris Rive Gauche est concerné par deux sites. La concertation souhaite être associée.

Frédéric LUCCIONI n'y voit pas d'objection. Il conviendra de définir la manière de procéder. Les candidats présélectionnés seront en tout état de cause en capacité de dialoguer avec les représentants de la concertation.

Bertrand MEARY indique que certains membres avaient compris qu'un jury unique serait proposé.

Anne GOMEZ explique qu'il ne s'agit pas d'un jury unique mais d'une forme unique pour assurer une certaine homogénéité.

Bertrand AVRIL demande si, au final, c'est la Ville qui choisira le projet retenu pour chaque site.

Frédéric LUCCIONI explique que le jury assurera une présélection pour qu'il reste trois à quatre projets pour chaque site. Une équipe dédiée aura analysé les projets pour aider le jury à opérer cette présélection. Le choix définitif doit juridiquement prendre la forme d'une délibération du Conseil de Paris pour les terrains municipaux. Le choix final sera effectué par la SEMAPA pour les sites en opération d'aménagement et par Paris Habitat pour les terrains qui lui appartiennent.

V. Retour sur l'étude demandée sur la ZAC

François HÔTE propose de poursuivre avec l'étude demandée sur la situation de la ZAC par rapport à l'arrondissement et le ressenti de ses habitants.

La coordination a fait parvenir ses souhaits concernant la commande. La Ville est d'accord avec le contenu de l'étude mais il conviendra de le préciser. Cette étude serait confiée à un prestataire externe.

Nathalie GRAND signale que les associations souhaitent la piloter elles-mêmes. Elle s'inscrirait donc dans le cadre du budget qui leur est alloué, soit 20 000 euros.

Frédéric LUCCIONI souhaite rester dans le cadre de l'enveloppe mise à disposition comme pour l'étude sur les activités.

Nathalie GRAND constate qu'il faut faire attention avec certains termes du cahier des charges. En effet, celui-ci indique par exemple, « ...de fournir des pistes d'orientation et d'améliorations pour la suite de l'opération dans les secteurs restant à aménager tant en terme de programmation que d'urbanisme ». Elle juge cette demande excessive et dangereuse, le programme ayant été arrêté par le Conseil de Paris.

Jean-François GUEULLETTE indique que la SEMAPA peut élaborer une proposition de cahier des charges pour cette étude.

Bertrand MEARY propose que la SEMAPA transmette son projet d'ici le 15 juin afin que la coordination puisse l'étudier lors de sa réunion début juillet.

Bertrand AVRIL estime que le risque est que le résultat de l'étude soit décevant compte tenu de l'ampleur du sujet. Les équipes devront préciser leur approche pour savoir ce qui peut en être attendu. Il rappelle que des enquêtes de terrain avaient été évoquées.

Nathalie GRAND souligne que le budget est limité.

Jean-François GUEULLETTE se demande si l'étude doit porter sur l'ensemble de PRG. Il serait bien de se concentrer sur les quartiers Tolbiac et Masséna, là où habitent les personnes.

Bertrand AVRIL ne partage pas cet avis. Paris Rive Gauche s'inscrit dans une logique globale.

Jean-François GUEULLETTE rappelle qu'il existe quatre quartiers. Chacun doit avoir sa propre mixité.

Claude GALLAIRE note qu'il n'est pas seulement question des habitants mais aussi des usagers.

François HÔTE propose de réunir un groupe de travail pour finaliser le cahier des charges.

VI. Définition du calendrier des prochains groupes de travail

François HÔTE indique que le sujet d'actualité est le secteur Austerlitz. Il serait bien d'évoquer le programme A7/A8 avec les maîtres d'ouvrage.

Frédéric LUCCIONI note qu'il s'agira alors seulement d'une information. Il ne sera pas possible de présenter un projet concret.

Nathalie GRAND propose de rappeler le contexte, le déroulé des ateliers, etc.

Le groupe de travail Austerlitz se réunira le 9 juin sur le programme A7/A8.

Frédéric LUCCIONI souhaite également que puisse être discuté le projet d'immeuble du groupe Le Monde avant le dépôt du permis de construire, qui aura lieu prochainement.

Le groupe de travail Austerlitz se réunira le 18 juin sur le projet du Monde.

François HÔTE poursuit avec le secteur Tolbiac.

Frédéric LUCCIONI ne voit pas de sujet qui pourrait être abordé prochainement. En revanche, il avait été question d'aller visiter ce qui se faisait ailleurs en matière d'urbanisme : Bercy Charenton, Batignolles...ou encore l'usine IO.

Bertrand MEARY demande si une visite ne pourrait pas être organisée avant un groupe de travail.

Frédérique LECOCCQ estime que ce serait un peu tôt.

Frédéric LUCCIONI propose une visite de la Maison du projet à Batignolles un soir à 17 heures 30 ou 18 heures.

François HÔTE se renseignera pour voir quand cette visite pourrait être organisée.

Jean-François GUEULLETTE signale que la visite de l'usine IO n'a rien de spectaculaire.

François HÔTE propose également une visite du lot M10CD comprenant une école, un foyer étudiant et un foyer de travailleur, avant la livraison de l'école.

Nathalie GRAND regardera quand cette visite serait possible.

Frédéric LUCCIONI confirme qu'il s'agirait avant tout d'une discussion avec le gestionnaire.

Bertrand MEARY propose de fixer la date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le 8 septembre.

Prise de parole de Monsieur MESAS

André MESAS souhaiterait qu'un organisme soit dédié à la gestion des surfaces allouées au commerce et à l'artisanat. Aujourd'hui, des établissements quittent la ZAC. Il serait bien de se demander pourquoi

Un autre problème à traiter est celui de la voirie. Le boulevard Vincent Auriol par exemple est beaucoup plus agréable que l'avenue de France. Il semble que les décisions soient prises de manière technocratique. La question est de savoir à quoi sert la concertation. Celle-ci est là pour réfléchir aux problématiques de la vie quotidienne. Malheureusement, la représentativité associative est de moins en moins importante. Il ne reste que des spécialistes. Cela ne doit pas se faire au détriment de ceux qui vivent dans le quartier.

La séance est levée à 19 heures 35.